

# INFO'VILLAGE

## Les Nouvelles de Gondreville

Octobre 2021

### Le mot du maire

L'enfouissement de l'électricité et le changement des candélabres route nationale étant terminés, il nous faut passer à la deuxième phase de travaux.

Il s'agit du changement des canalisations d'eau potable et la gestion des eaux pluviales le long de la RN2.

Nous venons de recevoir l'accord des subventions pour ces 2 projets et nous pouvons donc lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Je ne vous cache pas que les entreprises étant très demandées en ce moment cela risque de prendre du temps, mais l'objectif est de faire les travaux courant 2022.

Concernant le PLU, l'enquête publique étant terminée, les réponses aux personnes publiques étant faites, il reste au conseil à l'approuver pour qu'il soit notre document de référence.

Le conseil municipal reste à votre écoute.

Alain Bizouard



### Opération village propre

Le samedi 11 septembre 2021 était organisée une opération citoyenne de nettoyage des rues du village. Nous tenons grandement à remercier les 14 volontaires qui ont participé à l'opération avec convivialité et bonne humeur et permis à tous de profiter d'un village propre.

Pour les autres, ne culpabilisez pas, vous aurez tout le loisir de vous rattraper avec l'opération d'entretien de la mare qui sera organisée au cours de l'automne.

**Quel bilan tirer de l'opération ?** Globalement, les rues du village sont propres certainement grâce au concours et à l'attention de chacun. Peu de déchets ont été ramassés dans les différentes rues. Le nettoyage s'est surtout concentré aux abords de l'ancienne nationale et du terrain de boules. Le long de la nationale, les déchets semblent encore provenir des voitures qui traversent le village (canettes et bouteilles vides, emballages de gâteaux, masques sanitaires...) Bien qu'importante, la quantité de déchets reste sans aucune commune mesure avec le nettoyage organisé en 2018 juste après la mise en service de la déviation.

Au total, une douzaine de sacs de 30L de déchets ont été collectés (contre une soixantaine en 2018). Poursuivons nos efforts pour conserver notre village propre.



### Défilé d'Halloween

Comme chaque année, l'association Les Puces en Fête organise le défilé costumé d'Halloween pour les petits et grands. Le rendez-vous est fixé au dimanche 31 octobre à 16h30 sur le parvis de l'église pour un départ du cortège à 17h. Bonne collecte de friandises !



## Conseil Municipal du Vendredi 24 Septembre 2021

La rédaction tient à rappeler que ce texte n'est qu'un résumé non exhaustif de la teneur des débats du Conseil Municipal. Le texte intégral est disponible sur les panneaux d'affichage et en mairie.

### 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 02 avril 2021

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 02 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Évolution du Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité entre la CCPV et les communes membres.

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité les termes modifiés du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et ses communes membres, qui il se substituera au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité instauré par Délibération n° 2018 / 37 du Conseil Communautaire du 29 mars 2018.

### 3. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2020.

M. le Maire présente le rapport annuel 2020, consultable en mairie, sur le prix et la qualité du SPANC et donne lecture des coûts des prestations.

### 4. Revalorisation de la redevance pour occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2021.

M. le Maire informe les conseillers que le plafond de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité s'élève pour l'année 2021 à un montant de 215 €. Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite concernant le montant de la redevance et charge M. le Maire de recouvrer cette redevance en établissant un titre de recettes au compte 7032.

### 5. Revalorisation de la redevance d'occupation du domaine communal public par les opérateurs de télécommunications.

le Conseil Municipal décide à l'unanimité de revaloriser les montants de la redevance d'occupation du domaine routier par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ; la revalorisation annuelle de ces redevances étant prévue par le décret précité, ce qui donne :

- 55.05 € par km ou par artère en aérien,
- 41.29 € par km ou artère en souterrain,
- 27.53 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

### 6. Projet de création d'une extension au garage de la mairie

M. le Maire rappelle aux conseillers que Madame Cloé Michel, présidente des « Puces en Fête » avait demandé de pouvoir disposer d'un local d'une douzaine de m<sup>2</sup> afin d'y entreposer le matériel de l'association. Il ajoute que le Conseil Municipal projette d'acheter des tables et des chaises en vue des événements communaux et dit qu'une extension de 25m<sup>2</sup> au garage devant la mairie pourrait être envisagée pour accueillir les matériels et les déplacer facilement.

Les conseillers approuvent le choix de l'extension au garage de la mairie et demandent à M. le Maire de leur présenter des devis précis lors d'une prochaine séance.

### 7. CCPV : Compétence eau potable - minorité de blocage

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes du pays de Valois a souhaité, conformément aux textes en vigueur et aux travaux engagés depuis plusieurs années, se voir transférer la compétence « Eau Potable » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et que le conseil, lors de sa dernière séance, avait voté dans ce sens.

Il indique que le transfert de la compétence « Eau Potable » à la CCPV n'aura pas lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2022 étant donné que la minorité de blocage a été atteinte sur le territoire de la CCPV.

Il ajoute que, par conséquent, le fonctionnement de chaque structure reste inchangé et que la commune doit continuer à assurer la compétence « Eau Potable ». Il est donc de son ressort de répondre aux attentes de l'ARS concernant la qualité de l'Eau. Des études de bassin d'alimentation des captages d'eau seront nécessaires avant tous travaux et toutes demandes de subventions.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de lui présenter des devis de bureaux d'études.

## **8. Elaboration du PLU : Modifications proposées au PLU avant son approbation**

M. le Maire explique que le projet de Plan Local d'Urbanisme a été soumis pour avis aux personnes publiques associées (PPA) à son élaboration, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

Des ajustements importants ont été finalement nécessaires et qu'il a confié le soin au bureau d'études ARVAL de réaliser un tableau détaillé de tous les ajustements et réponses aux avis et observations émises afin que chaque conseiller puisse en prendre connaissance pour mieux en débattre en réunion de conseil municipal.

Il précise que le cabinet d'études rendra ce tableau la semaine prochaine et dit que, par conséquent, les deux points sont reportés à une prochaine date.

## **9. Elaboration du PLU : Approbation.**

Cette question est reportée lors d'une prochaine réunion.

## **10. Vidéo-protection : Révision du coût total des travaux**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de valider le coût de la révision des prestations de CITEOS pour l'installation du système de vidéo protection avec contrat de maintenance associé à savoir un montant de 38 580 15 € HT soit 46 296.18 € TTC.

## **11. Validation du bureau d'études SECT pour suivre les travaux de renforcement et renouvellement de la canalisation d'eau potable Route Nationale.**

M. le Maire annonce au Conseil Municipal que la commune a reçu une subvention calculée au taux de 40% au titre de la DETR pour les travaux de remplacement du réseau d'eau potable Route Nationale.

Il propose aux conseillers de confier la mission complète de la maîtrise d'œuvre à la Société d'Etudes et de Contrôle de Travaux et ajoute que les honoraires de la société pour cette mission s'élèvent à 9 000 € HT soit 10 800 € TTC. Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

## **12. Validation du bureau d'études SECT pour suivre les travaux de création d'un réseau d'assainissement pluvial, Route Nationale**

M. le Maire annonce au Conseil Municipal que la commune a reçu une subvention calculée au taux de 40% au titre de la DETR pour les travaux de création d'un réseau d'assainissement pluvial Route Nationale.

Il propose aux conseillers de confier la mission complète de la maîtrise d'œuvre à la Société d'Etudes et de Contrôle de Travaux et ajoute que les honoraires de la société pour cette mission s'élèvent à 9 000 € HT soit 10 800 € TTC. Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

## **Questions diverses :**

1. M. le Maire donne lecture aux conseillers du jugement de la commission de surendettement des particuliers de l'Oise en mai dernier concernant le locataire du logement communal. Il annonce l'effacement de ses dettes de l'ordre de 6 476.10 €. Il rappelle qu'il a pris connaissance du non-paiement des loyers un an et demi après son commencement et insiste sur le fait que les services de la trésorerie ont une énorme responsabilité dans la situation actuelle.

Il ajoute que, si la dette est effacée, le bail est maintenu seulement si le locataire paie son loyer et ses charges pendant les deux ans qui suivent la décision d'effacement. A défaut, le bail est automatiquement résilié et la procédure d'expulsion peut être engagée.

2. M. Sébastien Abbou rend compte des difficultés rencontrées dans le cadre du ramassage scolaire et relate un incident ayant eu lieu le 09 septembre sur la ligne 6441. Le chauffeur de bus a décidé de ne pas desservir Gondreville et de redéposer les 3 enfants de 6<sup>ème</sup> devant le collège « Jean de la Fontaine » livrés à eux-mêmes.

Il dit qu'il a fait une lettre aux Services des transports de la région des Hauts de France, à Oise Mobilité, au prestataire RATP et à Mme la Principale du collège « Jean de la Fontaine » afin que tous agissent pour qu'en aucun cas, la situation du 09 septembre ne puisse se reproduire.

3. En vue de la confection des colis de Noël, M. le Maire propose aux conseillers de faire faire des tote bag avec une impression de Gondreville au recto ou aux recto/verso du sac. Le Conseil valide l'idée.

4. Un regard, route d'Ormoy-le-Davien, est cassé et les câbles ne peuvent plus être passés. Afin d'y faire passer la fibre, le regard devra être démonté et remplacé. Un devis a été demandé et les travaux sont à prévoir.

## Le verger communal

Certains habitants ont été surpris de découvrir des pommes posées sur leur boîte aux lettres. Il s'agit de fruits récoltés au verger communal et distribués par les membres de l'association Les Ruches du Tillet. Le verger communal a été créé en 2014 par l'association avec le concours de la mairie. Situé derrière la mairie, il est depuis entretenu par l'association. Pommier, poirier, abricotier, mirabellier, pêcher, figuier, néflier, autant de variétés qui sont aujourd'hui bien installées et qui commencent à donner de nombreux fruits. Cela reste malgré tout insuffisant pour pouvoir en distribuer à tous les habitants du village. Encore un peu de patience.



Le verger est également l'occasion de rencontres. Fortuné Paindavoine organisera par exemple courant novembre un atelier de taille des arbres fruitiers. N'hésitez pas à y participer. A la fin de l'hiver, des cassissiers et groseilliers rejoindront aussi le verger. Les Ruches du Tillet souhaite associer les enfants du village à leur plantation. Nous vous informerons de ces deux événements le moment venu.

---

## Chenilles, papillons et orties

Peut-être avez-vous remarqué la présence de nombreuses chenilles noires autour le mare au cours du mois de septembre. Loin d'être dangereuses pour l'homme et nuisibles à l'environnement, ces chenilles, concentrées sur les massifs d'orties, étaient de jolis papillons Paon du Jour en devenir. Et cela n'a pas manqué, dans les semaines qui ont suivies nous avons pu observer de nombreux papillons paons du jour dans nos jardins.

Si certaines chenilles occasionnent des dégâts importants sur la nature, comme la processionnaire du pin, d'autres sont au contraire inoffensives et sont même un véritable atout pour la biodiversité. Il est donc important d'apprendre à les reconnaître avant d'entreprendre toute mesure visant à les faire disparaître car sans elles, point de papillons.



**Et les orties dans tout ça ?** Elles sont les mal-aimées de nos jardins. Elles jouent pourtant un rôle essentiel dans le cycle de la nature, notamment pour les papillons. Les paons du jour, les cartes géographiques, les écailles chinées, les Robert-le-Diable ou encore le vulcain, au total plus de 30 espèces de papillons, pondent leurs œufs sur des orties. Les chenilles qui naissent de ces œufs se nourrissent exclusivement des feuilles d'ortie. Sans ortie, ces papillons vont donc pondre ailleurs et seront donc moins présents la saison suivante. Les orties attirent également les pucerons et avec eux les auxiliaires du jardin, comme les coccinelles, qui se nourrissent des pucerons. N'hésitez donc pas à en laisser pousser dans un coin de votre jardin.

## Calendrier de chasse

Planning de l'Amicale des Chasseurs du Bois de Tillet  
Saison 2021-2022

### Bois de Tillet

Ouverture le lundi 18 octobre 2021

Octobre : les lundis 18 et 25

Novembre : les lundis 8, 15, 22 et 29

Décembre : les lundis 6, 13, 20 et 27

Janvier : les lundis 3, 10, 17, 24 et 31

Février : le lundi 7

### Rond Capitaine

Ouverture le vendredi 15 octobre 2021

Octobre : les vendredis 15, 22 et 29

Novembre : les vendredis 5, 12, 19 et 26

Décembre : les vendredis 3, 10 et 17

Janvier : les vendredis 7, 14, 21 et 28

Février : les vendredis 4 et 11



### Pass'sport

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 le ministère en charge des sports déploie sur le territoire national le dispositif appelé « Pass'Sport ». Le Pass'Sport est une aide financière de 50€ qui permet de financer en partie l'inscription d'un jeune au sein d'une association sportive. Toutes les informations sont à retrouver sur le site internet de la commune.



## Conciliateur de justice

La cours d'appel d'Amiens et le tribunal de Senlis ont nommé Monsieur Gérard Laruelle conciliateur de justice pour les 46 communes du canton de Nanteuil le Haudouin dont Gondreville fait partie. Cette nomination intervient dans le cadre de la simplification des procédures civiles qui obligent avant toute saisine du tribunal compétent de passer par la conciliation.

Le conciliateur est un auxiliaire de justice assermenté. Le recours à la conciliation est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout des conflits en obtenant un accord amiable. Les conflits concernés touchent toutes les formes de différends et de litiges à l'exception des affaires familiales, des affaires relevant du Pénal et des conflits avec l'administration.

La permanence de Monsieur Laruelle est installée à la mairie de Nanteuil le Haudouin et est ouverte 3 demi-journées par mois, le jeudi de 14h à 17h. Les RDV sont à prendre auprès de la mairie de Nanteuil au 03.44.88.38.06 ou directement auprès du conciliateur au 06.10.29.12.62 ou par mail à l'adresse suivante : [gerard.laruelle@conciliateurdejustice.fr](mailto:gerard.laruelle@conciliateurdejustice.fr).



Les analyses de l'eau de Gondreville révèlent une eau de bonne qualité bactériologique mais à teneur en nitrates supérieure à la limite de qualité.

**La consommation d'eau demeure donc déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons.**